



DEMANDE D'INSCRIPTION
DANS UNE ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE LA VILLE DE BÈGLES
ANNÉE SCOLAIRE 2019 – 2020

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, notre Ville connaît actuellement une croissance démographique due tout autant à son image devenue plus attractive qu'à sa capacité à proposer à un public très diversifié des logements adaptés en location ou accession à la propriété.

D'évidence, cela se traduit par une augmentation sensible des demandes de scolarisation dont les effets sont extrêmement disparates sur les différents territoires de la cité. De ce fait, les secteurs scolaires tels qu'ils étaient définis ne correspondent plus à la réalité de cette demande.

Nous avons anticipé cette situation en menant plusieurs études et par la mise en place d'ateliers de travail réunissant Représentants de Parents d'Elèves, enseignants et Services Municipaux. Si un plan d'investissement minutieux sera mis en œuvre à l'horizon 2025, il convient dès 2019 d'agir pour poser les principes d'une organisation plus simple sauvegardant l'équilibre des effectifs entre les différents établissements scolaires.

A cet effet, le Maire et son équipe municipale ont pris la décision d'abandonner la sectorisation au profit du principe de la plus grande proximité possible entre le domicile et l'école, en fonction des capacités d'accueil de celle-ci. Les modalités d'inscription scolaire des élèves pour la rentrée 2019 s'en trouveront donc modifiées.

En effet, l'affectation des enfants dans une des écoles de proximité intervient non plus au moment du dépôt de la demande d'inscription mais dans un second temps après les vacances de printemps dès lors que nous aurons été destinataires des demandes de l'ensemble des familles.

Aussi, je vous recommande de bien vouloir être attentifs aux courriers qui vous seront envoyés pour vous informer plus précisément des modalités pratiques qui découleront de ce nouveau dispositif.

Conscients que ce changement peut perturber des habitudes installées depuis longtemps, les agents du Secteur Educatif sont à votre écoute et à votre disposition pour vous aider à vous familiariser avec de nouvelles modalités d'inscription.

Restant à votre disposition,

Je prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cédric DUBOST

Adjoint délégué à l'Éducation, à l'Enfance et à la Cuisine Centrale

Début des inscriptions : 18 février 2019

Date limite d'inscription : 15 mars 2019

Cas nécessitant une demande d'inscription scolaire auprès de la mairie

- Première scolarisation en école maternelle pour les enfants ayant atteint l'âge de 3 ans le jour de la rentrée scolaire ;
- Première scolarisation en école maternelle pour un enfant né entre le 3 septembre 2016 et le 31 décembre 2016 ;
- Première scolarisation en école élémentaire : entrée en classe de CP ;
- Arrivée ou déménagement sur la commune de Bègles.

Étapes d'une inscription scolaire

❶ Demande d'inscription administrative en mairie

Pour l'année scolaire 2019-2020, les demandes d'inscriptions dûment complétées et signées, accompagnées de la copie des pièces justificatives demandées, sont à remettre entre le 18 février et le 15 mars 2019 au Secteur Éducatif de la Mairie

77, rue Calixte Camelle – 33130 BÈGLES - 05.56.49.88.33

Ouverture le lundi de 13 h 00 à 18 h 30, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 00

Ou à envoyer par courriel à l'adresse suivante : inscriptions.educapass@mairie-begles.fr

Une attestation de demande d'inscription vous sera remise ou envoyée par courriel à l'issue de cette première démarche.

❷ Réception de l'affectation de votre enfant

À partir du 08 avril, vous recevrez l'attestation d'inscription scolaire de votre enfant mentionnant son affectation.

À réception de cette affectation, les familles ont la possibilité de faire, par courrier, une demande de dérogation auprès du Secteur Éducatif (joindre les copies des pièces justificatives). Aucune demande de dérogation ne sera traitée avant la réception de cette première affectation.

*L'affectation des enfants se fait selon le **critère de proximité géographique, sous réserve des places disponibles dans les écoles.***

En présence de fratrie, les inscriptions se feront de manière immédiate sur l'école du frère ou de la sœur déjà scolarisé(e).

Les réponses aux demandes d'inscription en TPS (enfant né entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} septembre 2020) vous seront communiquées au début du mois de juillet.

❸ Admission pédagogique à l'école

Cette attestation sera à remettre au Directeur / à la Directrice de l'école afin de finaliser l'inscription scolaire de votre enfant.

Liste des pièces justificatives à fournir lors de votre demande d'inscription scolaire

- UN DES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE SUIVANTS : facture de moins de 3 mois ou échéancier 2019 (de gaz, d'eau, d'électricité, de téléphone fixe ou de box) ou une quittance de loyer de moins de 3 mois
- LE LIVRET DE FAMILLE ou l'ACTE DE NAISSANCE DE L'ENFANT

Les pièces justificatives demandées sont à nous fournir photocopiées pour les dossiers sur papier ou scannées si vous répondez par Internet.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

**TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION ARRIVÉE HORS DÉLAI
SERA TRAITÉE EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES SUR LES ÉCOLES**



PARTIE RÉSERVÉE À LA MAIRIE

Rentrée 2019/2020

Date de réception du dossier :

École :

Niveau :

Renseignements d'état civil de l'enfant

NOM Prénom Sexe F M
Né(e) le À

Composition du foyer de l'enfant : personnes habitant avec l'enfant

Parent ou représentant(e) 1

Madame... Monsieur...
Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus...
Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél. fixe :
Tél. portable :
Courriel :
Profession :
Employeur :

Parent ou représentant(e) 2

Madame... Monsieur...
Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus...
Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél. fixe :
Tél. portable :
Courriel :
Profession :
Employeur :

Situation familiale

Marié(e)... Vie maritale... PACS...
Divorcé(e)... Séparé(e)... Célibataire... Veuf(ve)...
Nombre d'enfants dans le foyer :

Filiation de l'enfant : père/mère n'habitant pas avec l'enfant

Nom	Prénom	Père / Mère	Autorité parentale * Oui / Non

*Joindre le jugement du tribunal en cas de dispositions particulières

Frères et sœurs scolarisés

Nom	Prénom	Établissement scolaire fréquenté en 2019-2020	Niveau / Classe

Signature du représentant 1 :

Signature du représentant 2 :

LES ÉCOLES PUBLIQUES PRIMAIRES DE LA VILLE DE BÈGLES

Les écoles maternelles

BOILEAU

3, place de la Liberté

05.56.85.97.21

SAINT-MAURICE

112, rue Marcel Sembat

05.56.85.73.99

LA FERRADE

17, rue Jean Fellonneau

05.56.85.93.59

JEAN ZAY

19, rue I. et F. Joliot Curie

05.56.85.90.18

PAUL VAILLANT COUTURIER

10, rue Paul Vaillant Couturier

05.56.85.93.95

FERDINAND BUISSON

115, rue Ferdinand Buisson

05.56.85.93.03

JACQUES PRÉVERT

137, avenue Alexis Labro

05.56.49.01.82

Les écoles élémentaires

GAMBETTA

17/19, rue Louis Eloi

05.56.85.97.15

JOLIOT CURIE

18/20, rue I. et F. Joliot Curie

05.56.85.94.50

MARCEL SEMBAT

94, rue Marcel Sembat

05.56.85.79.31

FERDINAND BUISSON

101/103, rue Ferdinand Buisson

05.56.85.95.08

ROGER SALENGRO

71, rue Roger Salengro

05.56.85.91.19

PAUL LANGEVIN

129 bis, rue de Lauriol

05.56.85.90.81